

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 8

Autor: [s.n.]

Rubrik: Dossier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maman fait un

Eh oui, si le projet avant-gardiste lancé par le SPAF devient réalité, les femmes au foyer pourront acquérir un CFC (Certificat Fédéral de Capacité) tout en s'occupant de leurs enfants. Notre dossier vous explique dans les détails cette possibilité de formation dont le but n'est bien sûr pas de repousser les femmes chez elles – vous savez la crise, le bonheur familial etc. Il s'agit d'une formation plutôt destinée à celles qui ont choisi de rester chez elles, mais qui veulent pouvoir ressortir une fois la couvée des petits achevée. Un plus à ajouter aux efforts à faire en matière de crèches, de travail à temps partiel de haut niveau.

«MÉNAGE ET FÉMINISME: UNE VRAIE HISTOIRE D'AMOUR?»

Vous rappelez-vous Gertrude, ce modèle féminin d'excellence créé tout exprès pour nous, les femmes suisses, par ce bon vieux Pestalozzi, né voici 250 ans?

Peut-être nous souvenons-nous aujourd'hui trop peu de l'extraordinaire fascination qu'a exercée sur des générations de femmes aux XIXe et XXe siècles la figure de Gertrude, «ce vrai symbole national des mères suisses» comme l'écrivait encore en 1927 la pédagogue neuchâteloise Marguerite Evard.

Voilà donc plus de cent ans que les femmes suisses se préoccupent de former de bonnes ménagères, autrement dit, de vraies femmes. Car l'introduction d'un enseignement ménager pour les jeunes filles ne fut pas seulement une revendication prioritaire des associations féminines suisses, mais constituait carrément, pour certaines d'entre elles, le moyen par excellence de redonner à la femme la capacité de jouer son rôle premier, celui de dépositaire du bonheur de l'humanité.

Championne de l'enseignement ménager, la Société d'Utilité publique des femmes suisses ouvrit elle-même à ses frais, au siècle dernier, plusieurs écoles ménagères en Suisse alémanique et n'eut de cesse, au tournant du siècle, de réclamer un enseignement ménager obligatoire pour toutes les jeunes filles. Mais l'Etat renâclait à la dépense.



La mascotte du **SPAF** Syndicat des personnes actives au foyer à temps complet, ou partiel, créé en février 1992 à Genève pour défendre les intérêts des femmes au foyer, et valoriser leur travail non rémunéré, indispensable au bon fonctionnement de la société. Ses études sur l'évaluation monétaire du travail familial et domestique (voir dossier Femmes Suisses février 1994) l'ont fait connaître dans toute la Suisse romande ainsi que la revue "Ménage-toi".

apprentissage?

Que ce fût au niveau fédéral, cantonal ou communal, le coût d'une telle opération était énorme puisqu'il ne s'agissait pas seulement d'intégrer l'enseignement ménager aux programmes des écoles primaires, mais surtout de créer des écoles ménagères post-scolaires obligatoires.

L'idée d'un enseignement ménager obligatoire s'appuie sur l'idée d'une condition commune des femmes, qui, bourgeoises ou ouvrières, sont toutes appelées à devenir maîtresses de maison.

Autre puissant moteur à la revendication de cet enseignement ménager obligatoire: la crise de la domesticité qui s'accroît au fur et à mesure que l'usine «vole» ses domestiques à la bourgeoisie. L'enseignement ménager est alors présenté par les associations féminines comme le seul remède pour ramener les ouvrières à la raison et les convaincre qu'il fait meilleur vivre en étant domestiques que travailleuses en fabrique. Pour détourner celles-ci de l'attrait de l'usine, la seule solution

que peut donner l'école n'est pas une solution suffisante au problème [de la pénurie du personnel domestique]. Cette solution se trouvera bien plutôt dans la façon d'envisager le service domestique lui-même. Pour le mettre à sa vraie place, il est nécessaire de le relever, d'en faire comprendre la valeur, de le considérer, non plus comme un vestige de l'ancien servage ou comme un pis-aller, mais comme un véritable métier, auquel on se pré-

Le vocabulaire se professionnalise aussi. On parle au début du XXe siècle de «maîtresses de maison qualifiées», de «profession ménagère». En 1930, c'est l'OFIAMT qui convoque une conférence sur le sujet et propose un train de mesures centrées sur la professionnalisation, notamment:

1. une formation professionnelle mieux comprise et plus approfondie (apprentissage ménager complété par un enseignement théorique, examens ménagers, possibilités d'avancement dans le travail, soit accession à des postes comportant des responsabilités, etc.)

2. l'amélioration des conditions de travail et des assurances sociales;

3. le relèvement de la valeur sociale et professionnelle de ce travail.

En outre, pendant les années 20, le développement du machinisme a transformé le «métier» de ménagère. Non seulement il faut savoir coudre, cuisiner, tricoter, repasser, etc., il faut encore apprendre à utiliser intelligemment l'automatisation des articles ménagers. Car dans les années 20, les associations féminines tentent de



réside dans la revalorisation du travail ménager, ce qui implique qu'il aura une connotation toujours plus professionnelle: le travail domestique est un véritable métier, toujours plus scientifique: il fait appel à l'intelligence et à l'organisation de la connaissance. Comme l'écrit en 1923 Christine Champury: «La préparation ménagère

pare par un apprentissage complet, sérieux, surveillé, basé sur un contrat analogue à ceux des autres métiers et terminé par un examen». Elle écrit en connaissance de cause puisqu'elle fonda la première école ménagère genevoise en 1893.

démontrer que le ménage, c'est le progrès, et que la ménagère est une femme moderne, comme en atteste le déploiement d'articles ménagers à la Grande exposition suisse du travail féminin (SAFFA) en 1928. De besoin monotone et répétitive qu'était le travail ménager, il devient, dans les années 20 et 30, un métier ayant une valeur propre, qui exige considération et dignité de la part de la société, et, à partir des années 40 et pendant les années 50 qui réclame de surcroît des connaissances scientifiques et du discernement, du goût et de l'intelligence. En 1947, on peut lire dans *Le Mouvement féministe*, ancêtre de *Femmes suisses*: «On parle toujours de réhabiliter le travail ménager. Aurait-il jamais déchu? Et s'il le devait, ce ne serait qu'en des mains inexpertes ou des cœurs desséchés. A nous de l'accomplir avec goût, avec à propos, avec science aussi, et conscience, de le considérer surtout dans les rapports avec le bien-être de la famille, et celui du pays tout entier, avec le sentiment aussi d'une responsabilité sociale, ce qui implique la nécessité d'y appliquer son intelligence».

Il est remarquable de voir comment, de tâche a priori individuelle exercée au sein de la famille, le travail ménager devient une responsabilité sociale, comment, des rapports avec la famille, on passe sans transition, comme quelque chose allant de soi, aux rapports avec le pays tout entier.

Aujourd'hui, avec l'éventualité de créer un certificat fédéral de capacité reconnu par l'OFIAMT pour toutes les ménagères qui choisissent de s'engager dans cet apprentissage, c'est encore une nouvelle étape de l'histoire d'amour entre les féministes suisses et le ménage qui se dessine.

Martine Chaponnière



UN APPRENTISSAGE POUR MA MAMAN

Des changements dans la formation en économie familiale

Pourquoi la maman, restée à la maison pour élever ses enfants, n'entreprendrait-elle pas un apprentissage en économie familiale (home economics, comme disent les Américains)? Un diplôme fédéral lui ouvrirait plus tard les portes sur toutes sortes d'activités qui pourraient l'intéresser et dans lesquelles elle pourrait s'épanouir. Au bonheur de tous.

Cette idée germait depuis quelque temps dans mon cerveau. J'ai été autrefois enseignante dans une école professionnelle et je crois encore à la valeur des diplômes. J'en parle au comité du SPAF qui trouve l'idée intéressante, mais que de montagnes à soulever pour arriver à réaliser ce projet. Comment faire accepter que le ménage soit considéré comme une entreprise et le foyer comme lieu d'apprentissage? "Nous ne sommes que de petites fourmis face à l'éléphant qui a nom OFIAMT", murmurent les membres du comité. "Jacqueline tu vises trop haut, jamais on n'y arrivera, avec nos maigres finances", souligne la trésorière! Sauf miracles.

Et miracles, il y a.

Le premier se produit en 1993, la conseillère nationale Judith Stamm, par ailleurs présidente de la commission fédérale pour les questions féminines, dépose une motion au Conseil national visant à introduire l'enseignement par module dans la formation professionnelle; en 1995 le Conseil fédéral charge l'OFIAMT de mettre sur pied un projet pilote pour le perfectionnement et la formation professionnelle. Et dans ce projet pilote figure un projet pilote partiel pour l'enseignement de l'économie familiale en Suisse romande.

Deuxième miracle, le projet SPAF "un CFC en économie familiale" pour la jeune mère (ou père) qui reste à la maison pour élever ses enfants est trouvé intéressant par les autorités compétentes chargées d'appliquer ce projet pilote partiel pour la formation en économie familiale en Suisse

romande, parce que la pédagogie par système modulaire peut se pratiquer à distance, c'est-à-dire que l'apprenante peut travailler à la maison, moyennant un jour de cours par semaine. De plus l'introduction, dans cet apprentissage, du module "dossier de qualification", fait que cet apprentissage s'adapte particulièrement bien aux femmes au foyer. La commission formation du SPAF est acceptée dans le groupe d'étude du projet pilote (OFIAMT).



Photo Luc Chessex

Ainsi l'économie familiale ne concernerait plus seulement les jeunes filles désirant devenir employées qualifiées de maison, d'hôtel, de restaurant ou intendantes de maison, mais servirait aussi de base aux mères jeunes et moins jeunes qui désireraient acquérir des connaissances et des compétences, nécessaires à l'exercice de fonctions à responsabilités.

Troisième miracle, à venir celui-là des femmes elles-mêmes. En effet, pour que l'OFIAMT accepte de considérer le ménage comme une entreprise, lieu d'apprentissage, principe novateur et avant-gardiste, il faut une approbation massive. Approbation par les associations féminines, les bureaux de l'égalité, les syndicats, les partis politiques de donner la possibilité aux femmes restées à la maison pour cause de famille de pouvoir y accomplir un apprentissage et obtenir un CFC de haut niveau.

Alors le projet pilote partiel en économie familiale pourra devenir réalité. Et les femmes au foyer auront conquis le droit à une formation.

Jacqueline Berenstein-Wavre

QU'EST-CE QU'UN APPRENTISSAGE

En Suisse, la formation professionnelle des jeunes filles et des jeunes gens qui ne poursuivent pas leurs études au collège commence après la scolarité obligatoire, entre 15 et 18 ans. Elle est régie par une loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPF). L'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) est chargé de son exécution.

De nombreuses professions s'apprennent par un apprentissage chez un patron, dans une

entreprise commerciale, industrielle ou artisanale à raison d'environ 30 heures de travail par semaine. Cette formation est complétée par des cours théoriques, 2 à 4 demi-journées par semaine, donnés soit par les écoles de commerce pour les apprentissages du secteur tertiaire, soit dans les écoles des métiers pour les autres apprentissages, à l'exception de ceux concernant l'agriculture, la santé, l'éducation; une autre exception, vestige d'une tradition du début du siècle: les écoles ménagères et ménagères rurales.

La formation dure de 2 à 4 ans, elle est gratuite et l'apprenti reçoit un salaire qui varie de Fr 400.- à Fr 1'200 selon la profession et l'année d'apprentissage.

Les apprentissages se terminent par des examens organisés en partie par les associations professionnelles et en partie par les écoles. Les apprentis qui réussissent les examens finaux obtiennent un CFC.

L'apprentissage de certains métiers peut également se faire dans une école à plein temps, mais sans salaire. Dans ce cas, la formation se divise en trois jours d'ateliers et deux jours de cours théoriques, culture générale et connaissance du métier. Il s'agit des écoles de mécanique, d'électricité, d'horlogerie, des arts décoratifs, des arts et métiers et de quelques autres différentes selon les cantons.

VERS UNE MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui les jeunes qui en ont les capacités, peuvent faire une maturité professionnelle. Il s'agit d'un diplôme accordé à des jeunes qui ont complété en un ou deux ans leur apprentissage par une solide formation de culture générale et de théorie professionnelle. C'est un titre délivré par le canton et reconnu par la Confédération.

Cette maturité professionnelle ouvre la porte de certaines Hautes Ecoles Spécialisées (HES) telles que les écoles sociales, techniques supérieures, les écoles de gestion de bureautique, de soins infirmiers et d'autres encore. La transformation de la société crée tous les jours de nouvelles activités pour répondre à de nouveaux besoins. L'avenir n'est plus seulement aux métiers traditionnels. Rarissimes, en effet, seront les personnes qui exerceront le même métier toute leur vie.

ADULTES ET APPRENTIS

Dans la LFPF, il y a un fameux article 41 qui permet aux adultes de plus de 25 ans qui exercent depuis un certain nombre d'années un métier sans en posséder le diplôme, de suivre certains cours et de se présenter aux examens de fin d'apprentissage afin d'obtenir le CFC, preuve de qualification; qui permet souvent une augmentation de salaire.

DES FEMMES AU FOYER, MÈRES ET MANAGERS!

Ce qui nous intéresse, c'est de pouvoir acquérir un diplôme en travaillant à la maison tout en élevant nos enfants. Et en suivant des cours théoriques une fois par semaine.

Alors pourquoi ne pas mettre sur pied un apprentissage qui aboutisse à un CFC en économie familiale ou, comme quelques-unes l'ont suggéré, en économie socio-familiale?

Le ménage serait alors considéré comme une entreprise (lieu d'apprentissage) dont nous serions la "manager"; hélas sans pécule à la fin du mois!

Se former pour être reconnue capable d'assumer des tâches à responsabilités dans des domaines les plus variés. C'est le défi que lance le SPAF pour défendre, en tant qu'association professionnelle, les intérêts des femmes au foyer et leur permettre d'obtenir un CFC.

SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIONE SVIZZERA



FÄHIGKEITSZEUGNIS
CERTIFICAT DE CAPACITÉ
ATTESTATO DI CAPACITÀ

Pour un troisième miracle, remplissez le questionnaire et renvoyez-le, si possible **avant le 15 décembre**, à l'adresse :

SPAF, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève, tél 022 / 328 64 95

Les 10 premières personnes intéressées par un CFC en économie familiale, qui auront renvoyé ce questionnaire avant le 15 décembre, recevront gratuitement un agenda des femmes 1997, thème Femme et santé; valeur Fr. 21.-

Je m'intéresse à un apprentissage en économie familiale en vue d'obtenir un CFC (Certificat Fédéral de Capacité) et je désire avoir des renseignements complémentaires.

Nom _____ Prénom _____

Adresse rue _____

No postal _____ Localité _____

Age _____ Diplômes ou activité exercée antérieurement _____

Nombre de personnes comprenant le ménage _____ dont enfant(s) _____ âge _____

Domaines qui m'intéressent le plus : (mettre 1 ou 2 croix selon l'intérêt)

☐ ménage ☐ soins ☐ éducation ☐ alimentation ☐ gestion
entretien famille, couple budget

Date _____ Signature _____

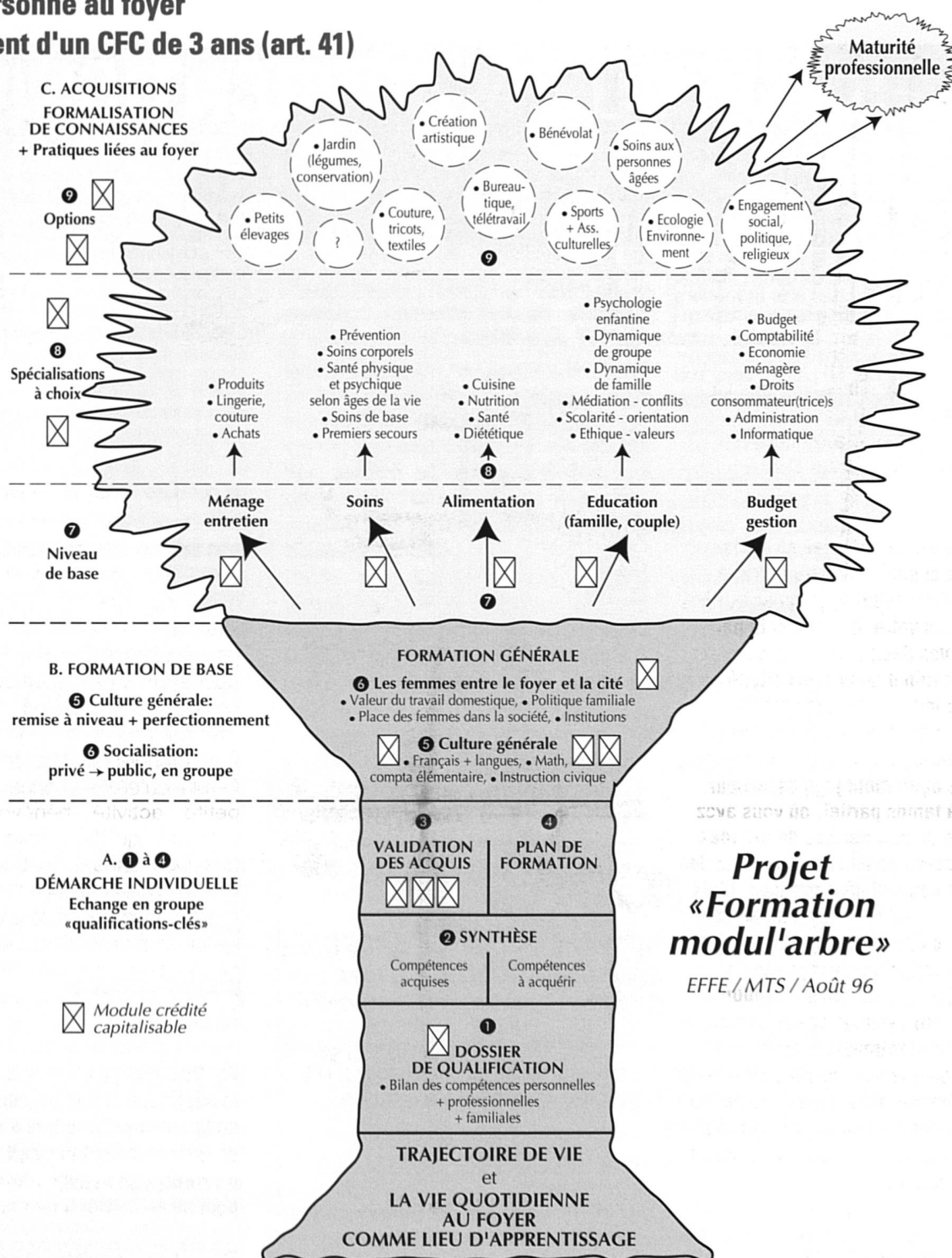
Remarques éventuelles _____

Martine Crettaz
secrétaire du SPAF

CFC «Economie familiale»

pour personne au foyer

Equivalent d'un CFC de 3 ans (art. 41)



SANS PROFESSION ? NON CENT PROFESSIONS !

Le ménage est une entreprise où s'apprend :

1. l'élaboration et la tenue d'un budget, la gestion des stocks, des vêtements, et si la ménagère possède un ordinateur, la bureautique;

2. la nutrition, le devenir des aliments dans l'organisme, le pourquoi d'un menu équilibré, le calcul des calories, les régimes;

3. l'éducation, la psychologie familiale et relationnelle, le développement de l'enfant;

4. le ménage, l'entretien en général, l'hygiène, la propreté, la lessive, les mesures contre les accidents, l'incendie;

5. les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes malades de la famille;

Bref, selon les domaines où la femme au foyer se sent le plus à l'aise, il y a des options à développer qui pourraient lui ouvrir les portes à toutes sortes de métiers, métiers de la communication, de la nutrition, de l'aide

à domicile, de la petite enfance, de la couture et surtout de la gestion et du commerce à condition qu'elle ait un ordinateur à la maison, ce qui n'est pas impossible.

De plus, le ménage est une entreprise où s'acquièrent et se développent des qualifications clés utiles pour la vie personnelle, professionnelle et familiale, par exemple :

la résistance nerveuse, le talent d'organisation, l'art de la négociation, l'aptitude à la communication orale et **la capacité d'écoute**, d'assumer des responsabilités, de travailler en équipe, d'accomplir plusieurs tâches en même temps, de définir les priorités.

LE DOSSIER DE QUALIFICATION, CLE DE VOÛTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR SYSTÈME MODULAIRE

Sylvie Perret, coordinatrice romande pour l'application du dossier de qualification, répond aux questions de Jacqueline Berenstein-Wavre

FS Licenciée en Sciences sociales.

Vous avez commencé votre carrière dans l'aide au Tiers Monde, engagée par le DFAE. Après votre mariage et la naissance de vos deux enfants, vous avez senti le besoin d'avoir une activité en dehors du foyer, vous avez été élue municipale de la commune de Lutry, exécutif partagé avec quatre personnes. Vous êtes également juge assesseur, fonction à temps partiel, où vous avez l'occasion de voir des cas de femmes mal informées de leurs droits, dans des situations souvent désastreuses. Mais ce qui vous a fait connaître en Suisse romande, c'est *Clé pour le travail* que vous avez dirigé pendant plusieurs années. Son objectif était de redonner confiance aux femmes et aux hommes qui désiraient retravailler après une interruption due aux activités familiales ou au chômage. Vous êtes donc particulièrement qualifiée pour expliquer en quoi consiste concrètement ce Dossier de qualification.

S.P. En effet il s'agit d'une initiative de l'Alliance de sociétés féminines suisse (ASF), plus particulièrement d'Anita Calonder Gerster, qui, à Zurich (Zumikon), a un bureau d'orientation professionnelle et de conseil d'entreprise, et de Res Marty, directeur de la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (SRFP).

C'est une méthode pédagogique, un instrument de développement personnel et de perfectionnement professionnel, qui réunit les éléments de base nécessaires à chacun-e pour ses choix de formation ou de profession.



"J'enseigne aux pédagogues et psychologues comment redonner confiance aux jeunes et aux adultes pour qu'ils puissent retrouver une activité professionnelle."

C'est aussi un classeur personnel que certains appellent portfolio, que chacun-e constitue avec l'aide d'une personne qualifiée lors de séminaire ou de travail en groupe, et qui, par la suite, se complète librement selon les besoins. Il permet de prendre conscience de ses atouts et de ses lacunes et de développer ses acquis professionnels et extraprofessionnels. Ce dossier de qualification s'adresse à tous, hommes, femmes, apprentis, personnes en emploi ou sans emploi.

FS Pouvez-vous donner un exemple qui concerne plus particulièrement une femme au foyer ?

S.P. Françoise C. s'est mariée à 20 ans, sans avoir terminé un diplôme de secrétariat. Elle a 30 ans, ses enfants ont 8 et 6 ans, son mari est fonctionnaire, elle cherche à retravailler. Le marché du travail lui fait peur, elle n'a pas confiance en elle. En appliquant pour elle-même la méthode du dossier de qualification, lors de séminaires animés par des personnes qualifiées, elle a pu prendre conscience que la vie de famille qu'elle a menée, ainsi qu'une petite activité bénévole dans la paroisse, qu'elle a exercée pendant quelques années, ont développé en elle des qualifications telles que le sens des responsabilités, la capacité de travailler en équipe, l'empathie, l'art de la négociation, ou encore la capacité d'exécuter avec soins un travail qu'elle déteste,

FS Des qualifications reconnues par le département de l'Instruction publique de la ville de Berne lors d'engagements de mères de famille ayant arrêté d'exercer une activité professionnelle pour se consacrer à leur famille.

S.P. Lors de l'établissement de son dossier de qualification donc, Françoise C. établira aussi la liste de ses acquis au travers de ses nombreuses activités. Elle apprendra à nommer ce qu'elle sait faire, par exemple la rédaction, la comptabilité, les langues... Il se peut qu'elle découvre qu'elle peut développer son goût pour la comptabilité ou pour la cuisine jusqu'à en faire un métier. Bref, Françoise sera motivée soit à entreprendre une formation, soit à se perfectionner dans un domaine qui est devenu le sien, parce qu'elle s'y plaît.

FS Quand on sait qu'aujourd'hui chacune de nous occupera dans sa vie deux, voir trois emplois différents, que le métier appris à 16 ou à 20 ans ne sera plus exercé à 40 ans, la méthode du dossier de qualification paraît indispensable pour tous.

S.P. Oui, c'est la raison pour laquelle cette méthode, déjà en vigueur en Amérique du Nord, se développe dans beaucoup de pays européens et rencontre un grand intérêt dans les milieux de l'industrie et de la formation professionnelle. Elle a déjà été utilisée dans quelques écoles de commerce en Suisse alémanique et en Suisse romande lors d'une expérience pilote. Il s'agit maintenant de former des personnes aptes à l'enseigner.

FS Quelle est la position de l'OFIAMT à cet égard ?

S.P. L'OFIAMT subventionne des projets pilotes appliquant le système de formation modulaire (ou par unités capitalisables). Dans ce contexte, l'OFIAMT reconnaît l'utilité et l'adéquation d'un Dossier de qualification qui permet la validation des acquis. D'autre part le dossier de qualification est soutenu par la conférence des directeurs des services cantonaux de la formation professionnelle, l'Union syndicale suisse (USS), la Société suisse des employés de commerce (SSEC), l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), et tout dernièrement, par l'Union centrale des associations patronales (UCAP).

D'ailleurs, Madame Anita Calonder a fait breveter cette méthode sur le plan suisse. Le Dossier suisse de qualification et le programme suisse pour le parcours professionnel ont un sigle spécial.



Logo breveté sur le plan suisse de la méthode dite «Dossier de qualification», programme suisse de qualification pour le parcours professionnel, portfolio individuel pour la formation continue et le perfectionnement professionnel.



LA FORMATION SELON UN SYSTÈME MODULAIRE

Cette méthode pédagogique, appelée aussi système à unités capitalisables, a été officiellement introduite dans la formation professionnelle grâce à une motion de la conseillère nationale Judith Stamm en 1993.

Le module est une unité d'apprentissage définie et fermée. Il comprend de 40 à 80 heures d'études théoriques et pratiques dont une grande partie peut être accomplie à la maison. Lorsque le module a été appris et compris, il se termine par un contrôle des acquis – examen, travail pratique ou rapport – suivi d'une attestation, selon laquelle le module est acquis par l'apprentie et peut se capitaliser ou s'additionner à d'autres. Pour obtenir un CFC, il faut accumuler un certain nombre d'attestations correspondant aux modules obligatoires, culture générale et branches spéciales **niveau 1**, et aux modules choisis, **niveau 2**, ainsi qu'aux options également choisies.

L'apprentie-adulte-femme-au-foyer peut obtenir, dès le début de son apprentissage, des acquis qui lui seront accrédités si elle peut justifier de la, ou des formations antérieures qu'elle aura suivies.

Ce système pédagogique est un instrument spécialement approprié pour les femmes au foyer. Il permet l'enseignement à distance, moyennant des rencontres régulières et des contrôles d'acquisitions de connaissances. Il est individuel et peut s'allonger sur plu-

Maman, pourquoi tu ne ferais pas cet apprentissage ? Ça m'aiderait pour mes devoirs.

sieurs années selon les circonstances. Le dossier de qualification qui suit la femme-au-foyer durant toute sa formation, lui permet de changer de cap selon les besoins et les possibilités qui se présentent.

Une chance à saisir.